



Maison de l'Europe de Paris

Synthèse de conférence

L'attractivité internationale des universités françaises et européennes

Lundi 22 avril 18h30-20h00

La stratégie « Europe 2020 » de l'Union européenne présente l'enseignement supérieur comme un domaine politique essentiel pour le développement économique et culturel.

La Commission européenne recommande des réformes auprès des gouvernements des Etats membres menant à la création « d'un espace européen d'enseignement supérieur », mais ce sont les Etats membres qui sont responsables de leur système d'éducation.

Le « classement de Shanghai » édité par le gouvernement chinois note les universités du monde entier. Ce classement est à la fois discuté et discutable. Néanmoins, dans la liste de ses 500 meilleures universités, seulement 20 sont françaises, contre 150 américaines, 42 chinoises et 38 britanniques. La première université française arrive au 37e rang (Université Paris-Sud).

L'Europe reste, malgré tous ses efforts, en retrait, surtout dans les premières parties du classement (top 20, top 50, top 100) où elle est quasiment inexistante.

Avec la participation de **Xavier PRATS-MONNÉ**, directeur général adjoint de la DG Education et Culture de la Commission européenne et de **François WEIL**, recteur de l'Académie et Chancelier des Universités de Paris. Débat animé par **Odile QUINTIN**, directeur général de l'Éducation, la Culture et la Jeunesse entre 2006 et 2010, et professeur à Sciences Po et à l'ESCP/Europe.

En introduction, Odile QUINTIN note que l'éducation, l'enseignement et la recherche sont au croisement des routes de la compétitivité. Or, le classement de Shanghai n'est pas tendre vis-à-vis des grandes écoles et universités européennes, singulièrement des françaises.

Xavier PRATS-MONNE n'est pas certain qu'il soit nécessaire de véritablement changer les universités françaises, qui demeurent attractives : la France est le 4ème pays en termes d'attractivité à l'égard des étudiants étrangers, derrière les Etats-Unis, la Grande Bretagne et, depuis peu, la Chine. Dans le classement de Shanghai, la France et l'Europe n'apparaissent pas aussi attractives qu'elles le sont en réalité, notamment parce que ce classement mesure essentiellement les capacités de recherche à l'anglo-saxonne.

Toutefois, il faut se poser certaines questions: est-il vraiment nécessaire de proposer 8.000 spécialités de Master en France ? Cela aide-t-il au choix des étudiants ? Une autre question a trait à

la composition des étudiants: sur un total de 12 % d'étudiants étrangers en France, 40 % viennent de pays francophones, 20 % seulement des pays de l'OCDE. Au Royaume-Uni, c'est l'inverse.

Des évolutions technologiques qui bouleversent l'éducation

Xavier PRATS-MONNE insiste sur la nécessité de prendre conscience des bouleversements



qui interviennent du fait de la mondialisation. Aujourd'hui, alors que 35 % des personnes diplômées de plus de 50 ans sont originaires des Etats-Unis, un tiers des jeunes qui entrent à l'Université sont en Chine. Autre exemple



remarquable : le premier cours en ligne du MIT¹ a rassemblé d'avantage d'inscrits que l'ensemble des cours dispensés pendant les 150 ans d'existence de cette université. Dans les pays en développement, la mobilité des étudiants ne pourra pas être la réponse à leur soif d'apprendre. La conjonction de ces deux éléments (progrès technologiques et évolutions démographiques) va changer de manière fondamentale la façon d'enseigner et d'apprendre.

La stratégie « Europe 2020 »

Dès lors, que peut faire l'Europe ? La compétence en matière d'éducation (distribution des dépenses entre public et privé, organisation des études, etc.) relève exclusivement des Etats membres. En revanche, l'Union européenne peut aider les Etats membres et les institutions universitaires à rapprocher le monde de l'éducation du monde du travail, à développer la mobilité trans-nationale et à encourager l'internationalisation des institutions.

La stratégie « Europe 2020² » vise ainsi à aider les structures universitaires des Etats membres à se moderniser et à mieux maîtriser les compétences de base. Les dépenses de l'Union en recherche

¹ MIT : Massachusetts Institute of Technology (Institut de technologie du Massachusetts), université américaine située à Cambridge spécialisée dans le domaine des sciences et des technologies

² Stratégie Europe 2020 : cette stratégie, présentée par la Commission européenne en mars 2010, vise à développer une croissance « intelligente, durable et inclusive » s'appuyant sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes.

et éducation vont progresser mais, compte tenu de leur relative modicité, elles doivent être très efficaces, en favorisant notamment les partenariats entre université et entreprises.

Le paradoxe de l'attractivité française

François WEILL, de son côté, souligne un certain nombre de paradoxes. Lorsque le Président de la République, François HOLLANDE, a visité le laboratoire de Serge HAROCHE, lauréat du prix Nobel de physique 2012, il s'est étonné de voir un bâtiment qui n'était pas aux normes de la recherche internationale. D'un autre côté, une enquête réalisée auprès des étudiants montre que Paris est la ville universitaire la plus attractive du monde. La Sorbonne est mondialement connue, alors qu'elle n'est plus une université depuis les années 1970. A l'inverse – et c'est regrettable – une dizaine d'institutions d'excellence (Polytechnique, Ecole Normale Supérieure,



Collège de France, etc.) n'entrent pas dans la définition d'une université dans les classements internationaux.

Quelle leçon tirer de ce paradoxe entre une attractivité réelle et une absence dans les classements internationaux ? Premier élément : ces classements mesurent l'attractivité non pas en termes d'environnement, mais de qualité d'enseignement et de recherche, domaines dans lesquels Paris a pris du retard. Ensuite, si les universités parisiennes sont attractives, c'est parce que Paris est une ville attractive. A quoi s'ajoutent la modicité de nos frais d'inscription et la taille réduite de beaucoup de nos villes universitaires, où les déplacements sont faciles.

La stratégie du mille-feuilles

François WEILL rappelle la construction chaotique de nos universités. La Sorbonne médiévale n'a pas suivi le tournant humaniste du XVI^{ème} siècle, ce qui a entraîné la création du Collège de France. L'université française a ensuite raté le tournant de l'ingénierie, d'où la création de l'Ecole des Mines puis de l'Ecole des Ponts. Au XIX^{ème} siècle, alors que les Allemands axaient leurs universités sur la recherche, la France a créé, au sein de la Sorbonne, l'Ecole Pratique des Hautes Etudes puis, un siècle plus tard, le Centre national de la recherche scientifique. On est là face à une stratégie du mille-feuilles, qui aboutit à fragmenter l'université française. Si Paris avait une seule université, celle-ci figurerait dans les dix premières du classement de Shanghai ajoute François WEILL.

Aujourd'hui, des regroupements sont en cours, comme à Strasbourg où les trois universités fusionnent pour créer l'Université de Strasbourg. La création de pôles d'enseignements accroît le rayonnement international, mais il faut prendre garde à ne pas perdre l'originalité des différents champs de recherche.

Le rayonnement des universités françaises se heurte à un certain nombre de difficultés : les regroupements touchent à des acquis que certains ne souhaitent pas voir remis en cause. Se pose aussi, à Paris, un problème de logement pour les étudiants et pour les personnels universitaires. Enfin, la récente « circulaire GUEANT³ », a beaucoup nui à notre attractivité.

Au-delà de cet épisode, conclut François WEILL, il faut une politique d'Etat cohérente, qui actionne deux leviers : la visibilité de nos universités, en encourageant les rapprochements – tout en respectant les pluralismes - et la mise en œuvre d'une politique donnant la priorité à l'attractivité.

Compte rendu rédigé par Bérengère Faveaux

3 Circulaire Guéant : cette circulaire du ministère de l'Intérieur du 31 mai 2011 visait à réduire le nombre d'étudiants étrangers autorisés à poursuivre leur expérience professionnelle en France. Elle a été abrogée, un an après sa signature, par Geneviève FIORASO (Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche) et Manuel VALLS (Ministre de l'Intérieur).



Retrouvez la Maison de l'Europe de Paris sur Internet via notre site :
www.paris-europe.eu

MAIRIE DE PARIS



 île de France

35-37, rue des Francs-Bourgeois F-75004 Paris
Métro : Saint-Paul / Autobus : 29 - 69 - 76 - 96
Tél : +33 (0)1 44 61 85 85 Fax : +33 (0)1 44 61 85 95
www.paris-europe.eu /
maison-europe@paris-europe.eu